

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 5 mars 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Lamarche

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du Maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du Maire  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Francine Blain, trésorière

---

#### **CE-2014-280-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2014-281-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2014-282-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 FÉVRIER 2014**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 février 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2014-283-REC APPUI / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / LES MUNICIPALITÉS DOIVENT ÊTRE EN MESURE D'IDENTIFIER LEURS PRIORITÉS**

ATTENDU QUE la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal ;

ATTENDU QUE les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures ;

ATTENDU QUE l'étude de l'Union des municipalités du Québec sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales ;

ATTENDU QUE ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un rapport financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76% des investissements ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur les territoires ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'appuyer les démarches prises par l'Union des municipalités du Québec et visant à :

- Réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada ;
- Demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence ;
- Réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

---

**CE-2014-284-DEC      SOMMET SUR LE MILIEU MUNICIPAL / UMQ / 21  
MARS 2014**

ATTENDU QU'en tant que 10<sup>e</sup> ville la plus importante au Québec, Terrebonne tient un rôle de plus en plus actif sur la scène provinciale et que le deuxième (2<sup>e</sup>) Sommet sur le milieu municipal organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) constitue un lieu d'échanges privilégié pour de nombreux dossiers touchant la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille, est membre du conseil d'administration de l'UMQ, du caucus des grandes villes et du caucus des municipalités de la métropole ;

ATTENDU QUE le directeur adjoint du cabinet du Maire a, entre autres, la responsabilité du suivi des dossiers qui émanent de l'UMQ ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif autorise le directeur adjoint du cabinet du Maire, M. Patrick Robitaille, à participer au Sommet sur le milieu municipal de l'UMQ le 21 mars 2014 à l'hôtel Hilton de Québec pour appuyer le maire pendant la durée de l'événement et des rencontres qui se dérouleront en marge de celui-ci et que les frais afférents à ce congrès lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2014-285-DEC      APPUI / CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) EN DESIGN INDUSTRIEL / CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE**

ATTENDU la demande adressée à la MRC Les Moulins par le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne concernant l'implantation d'un Centre Collégial de Transfert de Technologie (CCTT) en Design Industriel ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer ce projet ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif appuie le projet d'implantation d'un Centre Collégial de Transfert de Technologie (CCTT) en Design Industriel.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Daniel Pilon, directeur général et secrétaire de la MRC Les Moulins, à Me François Duval, notaire et président du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM), ainsi qu'à M. Nicolas Dufour, coordonnateur à la Fondation du Cégep à Terrebonne.

---

**CE-2014-286-DEC      LETTRE / BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU la lettre du 26 février 2014 de la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, Mme Claire Caron, adressée à M. Luc Papillon, directeur général, laquelle a pour objet de présenter à la direction et aux responsables de la gouvernance l'objectif, l'étendue et les limites de la mission d'audit des états financiers consolidés et de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Ville de Terrebonne pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de ladite lettre ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2014-287-DEC      LETTRE / ÉCOLE DE L'ESPACE-COULEURS**

ATTENDU la lettre du 27 février 2014 adressée à M. Christian Hamaoui, président du conseil d'établissement de l'école de l'Espace-Couleurs située dans le projet Urbanova, par M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint ;

ATTENDU QUE cette lettre informe qu'un accès temporaire au projet Urbanova sera construit à partir de la 21<sup>e</sup> Avenue par la côte de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du directeur général adjoint, M. Daniel Sauriol, adressée à M. Christian Hamaoui, président du conseil d'établissement de l'école de l'Espace-Couleurs, et datée du 27 février 2014 concernant un accès temporaire à la 21<sup>e</sup> Avenue par la côte de Terrebonne au projet Urbanova.

---

**CE-2014-288-DEC      NOMINATION / COMITÉ / PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 19**

ATTENDU QUE l'AMT créait récemment le comité concernant la route A-19 connu comme étant l'axe A-19, pour une démarche concertée de partenariat sur les enjeux associés à l'amélioration de la mobilité et des services de transport collectif dans le cadre du projet d'élargissement de l'A-19 .

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est directement touchée par la question de l'élargissement de l'A-19 et de l'augmentation de l'offre en transport collectif sur cette importante voie de circulation

ATTENDU QU'à ce titre, la Ville de Terrebonne siège au comité directeur de l'axe A-19

ATTENDU QUE le comité directeur de l'axe A-19 s'est doté d'un comité technique auquel devront siéger des représentants des villes et organisations membres

Il est unanimement résolu que le comité exécutif désigne M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint, à titre de représentant de la Ville de Terrebonne au comité technique de l'Axe A-19. Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) et à la MRC les Moulins.

---

#### **CE-2014-289-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 17 septembre 2013 ;
- de la commission de de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 4 février 2014.

---

#### **CE-2014-290-REC MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2009-231-DEC mandatant la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines afin d'étudier un projet de politique de capitalisation des immobilisations et d'en faire une recommandation au comité exécutif pour qu'une telle politique soit adoptée;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2009-759-REC recommandant au conseil l'adoption de la politique de capitalisation des immobilisations de la Ville de Terrebonne préparé par la Direction de l'administration et finances et datée du 15 juin 2009;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 402-08-2009 adoptant la « Politique de capitalisation des immobilisations » préparée par la Direction de l'administration et finances et datée du 15 juin 2009 ;

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances propose à la commission des modifications à la politique;

ATTENDU QUE ces modifications visent à se conformer aux principes comptables généralement connus;

ATTENDU le dépôt du projet de la politique de capitalisation des immobilisations, incluant les modifications de l'annexe « A », dont copie est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU la recommandation numéro ADM-2013-09-17/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines concernant l'adoption de la politique de capitalisation des immobilisations ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, de recommander au conseil municipal l'adoption de la politique de capitalisation des immobilisations préparée par la Direction de l'administration et finances et datée de septembre 2013.

---

## **CE-2014-291-REC      REQUÊTES DE SIGNALISATION / 4 FÉVRIER 2014**

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du comité de circulation en date du 4 février 2014, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

- CC-2014-02-04/04      Changer le sens unique du débarcadère de l'école Marie-Soleil-Tougas afin de sécuriser les lieux ;
- CC-2014-02-04/02      Réserver des places de « stationnement 5 minutes » pour les citoyens qui veulent aller chercher leur courrier dans les boîtes postales communautaires situées dans le stationnement du pavillon Napoléon-Gauthier ;
- CC-2014-02-04/03      Interdiction de stationnement face au 766, rue Ernest-S.-Mathieu afin de permettre à un citoyen d'accéder à la rue avec son quadriporteur ;

---

## **CE-2014-292-DEC      REMBOURSEMENT À LA MRC LES MOULINS / ENTRETIEN DU COURS D'EAU ROCH JUTEAU**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a avisé la Ville de Terrebonne d'une problématique de drainage et d'écoulement dans le secteur de la route 335, du chemin Saint-Roch et de la rue Guy ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien du cours d'eau Roch Juteau ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (*Loi sur les compétences municipales*) ;

ATTENDU la transmission d'une facture de la MRC Les Moulins dans le cadre de ce projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le comité exécutif accepte le remboursement à la MRC Les Moulins des coûts reliés au projet de travaux d'entretien du cours d'eau Roch Juteau, le tout pour un montant de 14 074,70\$ à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (réserve) environnement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0094 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

## **CE-2014-293-DEC      REMBOURSEMENT À LA MRC LES MOULINS / ENTRETIEN DU COURS D'EAU GRAND RUISSEAU**

ATTENDU la problématique de drainage et de refoulement dans le secteur de la rue de Chauvigny et de Briançon ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien du cours d'eau Grand Ruisseau ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (*Loi sur les compétences municipales*) ;

ATTENDU la transmission d'une facture de la MRC Les Moulins dans le cadre de ce projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le comité exécutif accepte le remboursement à la MRC Les

Moulins des coûts reliés au projet de travaux d'entretien du cours d'eau Grand Ruisseau, le tout pour un montant de 12 735,73\$ à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (réserve) environnement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0094 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-294-DEC      MISE À JOUR NUMÉRO 30 / MODIFICATIONS À LA DIRECTIVE DIR.5000.3 / RÈGLES D'UTILISATION DU RENFLOUEMENT DU FONDS GÉNÉRAL POUR CERTAINES DÉPENSES DANS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

ATTENDU le dépôt de la « directive générale numéro 5000.3 » concernant les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la Directive générale numéro 5000.3 concernant les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt, pour y préciser entre autres :

- L'utilisation du renflouement du fonds général pour l'octroi de mandats d'honoraires professionnels ;
- L'augmentation du seuil maximum de 1,5% à 5% du montant de la dépense prévue au règlement d'emprunt ;
- Le règlement doit être adopté par le conseil avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours ;
- La dépense sera imputée à un poste de charges aux activités de fonctionnement ;
- La Direction de l'administration et finances transmet au comité de suivi budgétaire une cédule d'analyse pour l'exercice en cours, des sommes payées en vertu de l'article 544.1.

---

**CE-2014-295-DEC      MODIFICATION / COMITÉ DE SÉLECTION / SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION GRAPHIQUE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-199-DEC nommant les personnes constituant le comité de sélection qui analysera les soumissions reçues à la suite d'un appel d'offres public pour « Les services professionnels de conception et de production graphiques » ;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Savard ne peut siéger au comité et qu'il est proposé que M. Daniel Sauriol la remplace ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-199-DEC soit et est modifiée afin que le comité de sélection soit composé comme suit :

- Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale ;
  - Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
  - M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint.
-

**CE-2014-296-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 273 748,83\$ préparée le 26 février 2014.

---

**CE-2014-297-REC      EMBAUCHE / DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

ATTENDU la nomination de M. Daniel Sauriol au poste de directeur général adjoint ;

ATTENDU l'affichage du poste de directeur de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Michel Larue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de recommander au conseil la nomination de M. Michel Larue à titre de directeur de l'aménagement du territoire, à compter du 22 avril 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de cinq (5) semaines de vacances à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. Que le salaire de M. Larue soit fixé à l'échelon 8 de la classe 10, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2014-298-DEC      NOMINATION / CAPITAINE AUX OPÉRATIONS ET À  
LA SÉCURITÉ CIVILE / DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU l'ouverture du poste de capitaine aux opérations et à la sécurité civile à la Direction de l'incendie ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Martin Marchand ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer M. Martin Marchand à titre de capitaine aux opérations et à la sécurité civile à la Direction de l'incendie, à compter du 31 mars 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Marchand soit fixé à l'échelon 1 de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2014-299-DEC      ÉVALUATION / FONCTION CADRE**

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude d'une demande soumise et qu'il recommande le classement suivant pour le nouveau poste, à savoir :

| Titre               | Direction           | Classe |
|---------------------|---------------------|--------|
| Coordonnateur, paie | Ressources humaines | 4      |

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation de la nouvelle fonction ci-dessus énumérée.

---

**CE-2014-300-REC      CRÉATION D'UN POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC /  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION / DIRECTION DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU le dépôt de la fiche de projet – « budget de nouvelle initiative » - rang 4 de 5 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste permanent de secrétaire de direction visant à appuyer les gestionnaires et le personnel dans l'administration courante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif recommande au Conseil la création d'un poste permanent de secrétaire de direction à la Direction des technologies de l'information.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

---

**CE-2014-301-REC      SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /  
DOSSIER BLE-310114-GB / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-310114-GB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire dans le dossier numéro BLE-310114-GB.

---

**CE-2014-302-REC      SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /  
DOSSIER BLE-120214-MB / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-120214-MB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire dans le dossier numéro BLE-120214-MB.

---



**CE-2014-303-REC      SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /  
DOSSIER      BLA-27022014-LM      /      DIRECTION  
GÉNÉRALE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur général relativement à l'imposition de dix (10) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-27022014-LM, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Luc Papillon relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition de dix (10) journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminée par la Direction générale dans le dossier numéro BLA-27022014-LM.

---

**CE-2014-304-REC      DÉNONCIATION / ENTENTE DE PROTECTION  
INCENDIE / TERRITOIRE DE TERREBONNE OUEST  
COUVERT PAR BOIS-DES-FILION**

ATTENDU QUE le directeur de l'incendie de la Ville de Terrebonne a déposé une étude sur le renouvellement 2015 de la protection incendie pour le secteur Terrebonne Ouest, incluant une recommandation de reconduction impliquant une entente de transition ;

ATTENDU QUE les axes routiers du secteur Urbanova ne sont pas complétés actuellement ;

ATTENDU QU'au fil des prochaines années, le paysage urbain devrait mieux se dessiner sur l'ensemble du territoire à desservir (autoroute 19, nouveau pont sur l'autoroute 640, etc.) ;

ATTENDU QUE le secteur est actuellement protégé par un autre service d'incendie et que l'entente prévoit le respect des exigences du Schéma de couverture de risque pour la couverture de notre territoire par une autre organisation ;

ATTENDU QU'une opportunité s'offre afin de modifier certaines clauses relatives au renouvellement de l'entente de façon à favoriser une transition harmonieuse vers la prise en charge éventuelle de ce secteur de déserte en incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif recommande au conseil la dénonciation de l'entente de protection actuelle et accepte la création d'un comité de travail sur le renouvellement d'une entente transitoire afin d'assurer la protection en incendie des citoyens du secteur Terrebonne Ouest par le service de sécurité incendie de la Ville de Bois-des-Filion.

---

**CE-2014-305-DEC      SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3) VÉHICULES  
« SCION IQ » POUR LA DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de trois (3) véhicules « Scion IQ » pour la Direction de l'incendie (SA14-9008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 à 11 h 11, à savoir :

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Toyota Drummondville      | 56 243,47\$ t.t.c. |
| Automobiles Léveillé inc. | 59 159,52\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Toyota Drummondville s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la société **TOYOTA DRUMMONDVILLE**, datée du 23 janvier 2014, pour l'achat de trois (3) véhicules « Scion IQ » pour la Direction de l'incendie, le tout pour un montant de 48 918\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0079 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction de l'entretien du territoire (atelier mécanique) soit et est autorisée à effectuer les aménagements d'identification des véhicules pour un montant total n'excédant pas 975\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0079 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

---

**CE-2014-306-DEC      SOUMISSION / ACHAT D'UNE (1) CAMIONNETTE  
« FORD F-250 SUPER DUTY » À CABINE SIX (6)  
PLACES POUR LE SERVICE DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une (1) camionnette « Ford F-250 Super Duty » à cabine six (6) places pour la Direction de l'incendie (SA14-9010) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 à 11 h 16, à savoir :

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| Terrebonne Ford inc.            | 40 589,62\$ t.t.c. |
| Ventes Ford Elite (1978) inc.   | 41 124,26\$ t.t.c. |
| LaSalle Ford inc.               | 41 817,84\$ t.t.c. |
| Chartrand Ford (Ventes) inc.    | 41 971,63\$ t.t.c. |
| Jacques Olivier Ford inc.       | 42 417,73\$ t.t.c. |
| Albi Ford Lincoln Joliette inc. | 43 163,91\$ t.t.c. |

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la société **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 28 janvier 2014, pour l'achat d'une (1) camionnette « Ford F-250 Super Duty » à cabine six (6) places pour la Direction de l'incendie, le tout pour un montant de 35 303\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0080 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction de l'entretien du territoire (atelier mécanique) soit et est autorisée à effectuer les aménagements radios, lumières d'urgence et identification du véhicule pour un montant total n'excédant pas 7 600\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0080 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

---

**CE-2014-307-DEC      SOUMISSION / ACHAT D'UN (1) « JEEP CHEROKEE »  
POUR LA DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un (1) « Jeep Cherokee » pour la Direction de l'incendie (SA14-9011) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 à 11 h 19, à savoir :

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| Grenier Chrysler                       | 35 084,62\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |
| Lestage & Fils ltée                    | 35 526,12\$ t.t.c.                |
| Pie IX Dodge Chrysler                  | 35 949,23\$ t.t.c.                |
| Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) | 35 994,07\$ t.t.c.                |
| Donnacona Chrysler                     | 36 445,93\$ t.t.c.                |

ATTENDU QUE la soumission de la société Grenier Chrysler s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la société **GRENIER CHRYSLER**, datée du 23 janvier 2014, pour l'achat d'un (1) « Jeep Cherokee » pour la Direction de l'incendie, le tout pour un montant de 30 515\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0078 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction de l'entretien du territoire (atelier mécanique) soit et est autorisée à effectuer l'installation de la communication, des lumières d'urgence et de l'identification du véhicule pour un montant total n'excédant pas 6 600\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet

effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-00878 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

---

**CE-2014-308-DEC      AUTORISATION / DÉPENSES / TRAVAUX  
D'URGENCE / BRIS DU COUVERT DE GLACE À  
DEUX (2) OCCASIONS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a dû obtenir rapidement les services de la société Normrock les 27 et 28 janvier 2014 ainsi que les 12 et 13 février 2014 pour des travaux d'urgence sur la côte de Terrebonne et pour permettre le bris du couvert de glace du côté ouest ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 3 mars 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise la trésorière à payer un montant de 60 000\$ (taxes en sus) à la société Normrock pour les travaux d'urgence effectués les 27 et 28 janvier 2014 ainsi que les 12 et 13 février 2014, selon les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie, article 42. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0084 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0083 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 62 227\$, du poste budgétaire numéro 1-01-382-42-012 (subvention bris du couvert de glace) pour un montant de 31 114\$ et du poste budgétaire numéro 1-01-122-10-003 (compensation services municipaux) pour un montant de 31 114\$ au poste budgétaire numéro 1-02-230-00-992 (bris couvert de glace) soit accepté.

---

**CE-2014-309-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES  
PROFESSIONNELS / ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES  
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA  
STATION DE LA PINIÈRE ET DE SES COMPOSANTS /  
DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composants ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***Les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composants, et ce, avec deux (2) options de renouvellement*** ».

---

**CE-2014-310-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICE  
D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS ET DES SYSTÈMES  
D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE DANS LES IMMEUBLES /  
DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

13.2

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

---

**CE-2014-311-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
INVENTAIRE DES ARBRES PUBLICS SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE /  
PHASE III**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'inventaire de 10 000 arbres publics sur le territoire de la Ville de Terrebonne – phase III ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'inventaire de 10 000 arbres publics sur le territoire de la Ville de Terrebonne – phase III** ».

---

**CE-2014-312-REC      SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT /  
ENTRETIEN DES JEUX D'EAU /**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 155-03-2013, adoptée le 25 mars 2013, acceptant la soumission de la société Nordikeau inc. pour l'entretien des jeux d'eau pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 259 728,53\$ (t.t.c) (SA13-9007) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9007 pour l'entretien des jeux d'eau est échue depuis le 31 octobre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 8 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 261 832,33\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,810%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 26 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour l'entretien des jeux d'eau avec la société Nordikeau inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 227 729,79\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0057 émis par la trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-313-DEC      REJET / SOUMISSION / ENTRETIEN ET RÉPARATION  
DES PORTES DE GARAGE SA13-9085 /  
AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des portes de garage (SA13-9085) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 décembre 2013, à savoir :

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Lafleur et fils inc.       | 48 152,68\$ t.t.c. <i>non conforme</i> |
| Portes de garage Laliberté | 49 887,66\$ t.t.c. <i>non conforme</i> |

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions ne sont pas conformes et doivent être rejetées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif rejette les soumissions de la société Lafleur et fils inc. et la société Portes de garage Laliberté.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour les «**L'entretien et la réparation des portes de garage pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement**».

---

**CE-2014-314-REC SOUMISSION / FOURNITURE D'ARBRES DE PÉPINIÈRE POUR LA DISTRIBUTION AUX CITOYENS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'arbres de pépinière pour la distribution aux citoyens (SA14-9017) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 février 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 février 2014 à 11 h 01, à savoir :

|                                     |                                    |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| Pépinière Dominique Savio ltée      | 106 466,28\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |
| Pépinière Abbotsford                | 117 958,60\$ t.t.c.                |
| Les Grands Travaux de Montréal inc. | 192 319,20\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |

ATTENDU QUE la soumission de la société Pépinière Dominique Savio ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 février 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 131 256,79\$ (t.t.c.) en date du 4 décembre 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 mars 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE**, datée du 17 février 2014, pour la fourniture d'arbres de pépinière pour la distribution aux citoyens, le tout pour un montant de 92 599,50\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (surplus réservé) du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0092 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0093 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 96 036\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-628 (achat d'arbres – fonds de l'arbre) soit accepté.

---

**CE-2014-315-DEC      SOUMISSION / SERVICES RELATIFS À LA SÉCURITÉ  
DES IMMEUBLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services relatifs à la sécurité des immeubles (SA14-8002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 février 2014 à 11 h 01, à savoir :

|                  |  |
|------------------|--|
| Infynia.com      | 34 274,05\$ t.t.c. <i>non conforme</i> |
| Alpha TSI inc.   | 41 839,41\$ t.t.c.                     |
| Alarmes DTS inc. | 56 711,42\$ t.t.c.                     |

ATTENDU QUE la soumission de la société Alpha TSI inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 mars 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de M. Marc Brisson, directeur de la police, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la société **ALPHA TSI INC.**, datée du 5 février 2014, pour les services relatifs à la sécurité des immeubles, le tout pour un montant de 36 390\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0081 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-316-DEC      AVIS DE PROJET / ÉCHANGEUR ENTRE  
L'AUTOROUTE 640 ET L'AVENUE URBANOVA**

ATTENDU QUE la firme Dessau inc. a complété l'avis de projet pour la construction d'un échangeur entre l'autoroute 640 et l'avenue Urbanova à Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'avis de projet doit être présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux que le comité exécutif autorise la présentation de l'avis de projet pour la construction d'un échangeur, entre l'autoroute 640 et l'avenue Urbanova à Terrebonne au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

---

**CE-2014-317-DEC      TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / POSTE DE  
POMPAGE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE /  
RÉPARATION ET MISE A NIVEAU DU POSTE DE  
POMPAGE BERGERON**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 107-02-2013, adoptée le 25 février 2013, acceptant la soumission de la société KF Construction inc. pour des travaux de construction du poste de pompage Marcel-De La Sablonnière ainsi que de réparation et mise à niveau du poste de pompage Bergeron pour un montant de 3 137 787,93\$ (t.t.c) ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a présenté des avis de changement (1, 3 à 11, 13 à 16 et 18 à 24) pour un excédent de coûts totalisant une somme de 78 993,72\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 mars 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les avis de changement émis par la firme BPR-Triax pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 68 705,13\$ (taxes en sus) à la société KF Construction inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 486-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0077 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-318-REC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION  
D'UN (1) PONT ET DES EXTRÉMITÉS POUR LA  
TRAVERSE D'UN RUISSEAU PERMANENT SUR  
L'AVENUE URBANOVA**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour la construction d'un sur pont l'avenue Urbanova conformément au concept distinctif de traverse de cours d'eau permanent (SA14-7003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 février 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

|                 | <b>Pointage<br/>final</b> | <b>Montant</b>      |
|-----------------|---------------------------|---------------------|
| Dessau          | 4,09                      | 348 604,20\$ t.t.c. |
| Cima+           | 3,76                      | 390 915,00\$ t.t.c. |
| EXP             | 3,49                      | 395 052,95\$ t.t.c. |
| WSP Canada inc. | --                        | --                  |

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc., conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article, ne s'est pas qualifiée ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 143 718,75\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 mars 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Dessau;



Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **DESSAU** pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour la construction d'un pont sur l'avenue Urbanova conformément au concept distinctif de traverse de cours d'eau permanent, pour un montant de 303 200\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 487-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0099 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2014-319-DEC      CENTRE MULTIVOCATIONNEL / DESTINATION  
TERREBONNE**

ATTENDU QUE Tourisme les Moulins a adopté le 12 décembre 2012 le rapport soumis par la firme Zins Beauchesne et Associés pour réaliser une étude d'opportunité visant à identifier le potentiel d'implanter un centre de congrès sur le territoire de la MRC Les Moulins;

ATTENDU QUE l'étude conclut qu'une infrastructure multivocationnelle ou multifonctionnelle serait appropriée afin de répondre adéquatement pour recevoir des activités, des salons d'expositions, des spectacles pour plus de 1 000 personnes;

ATTENDU QUE l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne (Centre de soccer multifonctionnel) possède cette infrastructure répondant aux caractéristiques émises selon les critères d'analyses de l'étude d'opportunité :

- être localisé près des grands axes routiers;
- à proximité d'un hébergement ou offrant un composant hébergement;
- offrant des services bien développés, un service personnalisé;
- un grand stationnement;
- dans un bâtiment moderne, bien éclairé, etc.;
- près d'un centre qui possède d'autres attraits (Vieux-Terrebonne, golf);
- plusieurs entreprises régionales industrielles;

ATTENDU QUE l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne a signifié, à la Ville de Terrebonne en date du 28 janvier 2014, un intérêt pour recevoir divers évènements au centre de soccer multifonctionnel;

ATTENDU QUE le centre de soccer multifonctionnel de propriété des Complexes sportifs Terrebonne peut être reconnu par la Ville de Terrebonne comme étant un lieu propice à recevoir divers évènements;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires locaux et régionaux requièrent des espaces pour faire de grands rassemblements et évènements;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a un intérêt de supporter le développement de ce type de créneau complémentaire aux différentes activités de son territoire (ex. : activités culturelles, sportives (golf, hockey), évènements) du tourisme pour promouvoir la région;

ATTENDU QUE Ssor Expo, suite à des discussions entamées avec Les complexes sportifs Terrebonne et la Ville de Terrebonne, propose une occupation pour les années 2015-2016-2017 pour des salons d'expositions;

ATTENDU QU'un des objectifs de la Ville de Terrebonne est de favoriser l'établissement de partenariat sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne confirme son intérêt au promoteur Ssor Expo à supporter la réalisation de ses activités à partir de 2015;

ATTENDU QUE la forme définitive d'implication de la Ville de Terrebonne sera à définir et à finaliser dans le cadre d'un protocole à intervenir entre les Complexes sportifs, Ssor Expo et la Ville de Terrebonne, et ce, pour une période minimale de trois (3) ans, soit 2015-2016-2017.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que la Ville de Terrebonne confirme son intérêt et son intention au promoteur Ssor Expo ainsi qu'à l'entreprise Les Complexes sportifs Terrebonne de mettre en œuvre les ressources pour créer une image de marque, une destination, pour faire connaître et reconnaître Terrebonne comme un lien incontournable pour la tenue d'événements.

---

**CE-2014-320-DEC      CROSS-COUNTRY / ÉCOLE SECONDAIRE ARMAND-CORBEIL / 11 SEPTEMBRE 2014**

ATTENDU la demande faite par l'école secondaire Armand-Corbeil afin d'utiliser le chemin public pour un cross-country pour les élèves le 11 septembre 2014 de 8h30 à 12h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'école secondaire Armand-Corbeil à utiliser le chemin public dans le cadre d'un cross-country le 11 septembre 2014 de 8h30 à 12h30, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et de la condition mentionnée ci-dessous :

Réduction de la circulation automobile

Le contrôle de la circulation sur les rues avoisinantes de l'école de 8h30 à 12h30 selon le trajet entendu avec la Direction de la police ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2014-321-DEC      ADDENDA / PROTOCOLE D'ENTENTE DES PARCS-ÉCOLES / COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS / TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN TERRAIN DE SOCCER-FOOTBALL ÉCLAIRÉ ET À SURFACE SYNTHÉTIQUE / PARC-ÉCOLE ARMAND-CORBEIL**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 586 par le conseil municipal décrétant la transformation du terrain de football en terrain de soccer-football éclairé à surface synthétique au parc-école Armand-Corbeil ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente intervenue avec la Commission scolaire des Affluents signée le 22 octobre 2009 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda au protocole intervenu entre la Ville de Terrebonne, la Commission scolaire des Affluents et l'école Armand-Corbeil dans le but de prévoir l'utilisation des vestiaires et douches de l'école Armand-Corbeil ainsi qu'une participation financière liée à l'entretien du terrain et au remplacement de la moquette à la fin de la vie utile.

---

**CE-2014-322-REC      SOUMISSION / ACHAT D'UNE (1) SCÈNE MOBILE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'une (1) scène mobile (SA14-6037) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 janvier 2014 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 18 février 2014 à 11 h 07, à savoir :

Stageline Mobile Stage 143 017,40\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Stageline Mobile Stage s'est avérée conforme selon le rapport daté du 18 février 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 147 168\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 27 février 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Stageline Mobile Stage n'apparaît pas à la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **STAGELINE MOBILE STAGE**, datée du 17 février 2014, pour l'achat d'une (1) scène mobile, le tout pour un montant de 124 390\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0076 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-323-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h50.

---

---

Président

---

Secrétaire